



COMMISSION JEUNES COMPETITIONS ET ANIMATION

Compte rendu de la réunion du 30 juin 2022

Présents :

Christophe PULICE, Jean Claude CLERC, Fabrice DUTY, Mickael LUCAS, Charlotte SAULNIER, Daniel STEPANOFF, Nicolas THABARD

Excusés : Emmanuel ANGONIN, Ludovic CORNEBOIS, Clément JAILLET, Alix MARIAUX, Didier VINCENT, Gérard WIDMER

1. Retour sur les finales de coupe U15 ET U18

La Commission remercie le club de Triangle d'Or pour son accueil et accompagnement dans l'organisation de cette journée.

La Commission adresse ses félicitations à l'ensemble des équipes présentes.

2. Classement U18 D2

La Commission prend connaissance du PV de la Commission de Discipline du 27/06 (annexe 3° concernant les retraits de points.

La Commission établit le classement U18D2 qui n'avait pu être établi le 07/06.

U18 D2	CRITERES PTS CLASSEMENT	CRITERES PTS LABEL	CRITERES PTS ENCADRANT	FORFAIT	DISCIPLINE	TOTAL
FORT DU PLASNE	70	0	0			70,00
ST LUPICIN	70	0	0		-5	65,00
TRIANGLE D'OR/ANGILLON	64	0	0			64,00
HAUT JURA	58	0	4			62,00
CHOISEY	64	0	2		-5	61,00
CROTENAY	52	0	0			52,00
MONT SS VAUDREY A 8	58	12	0	-20		50,00
AIGLEPIERRE	52	0	0	-10		42,00
SEPTMONCEL	46	0	0	-10		36,00
GEVRY / PLAINE 39	0	0	0			0,00

3. Calendrier Général

La commission établit le Calendrier Général pour l'ensemble des catégories Jeunes.

Celui-ci sera soumis au prochaine Comité Directeur pour approbation.

4. Demande d'autorisation de tournoi du FC MACORNAY

La Commission prend connaissance de la demande d'autorisation de tournoi du FC MACORNAY reçue le 22/06.

Après étude du règlement, la commission émet un avis favorable pour l'organisation d'un tournoi U11 « Challenge Bernard Benoit » le Samedi 11 Septembre 2022.



5. Constitution groupes U18 D1/U15 D1/U13 D1 ET D2 PHASE AUTOMNE 2022/2023

a. Préambule

- La Commission rappelle que les classements pris en compte pour la constitution des groupes sont ceux de la phase printemps de la saison écoulée.
- La Commission rappelle aussi que les groupes seront constitués selon les nouveaux règlements approuvés par l'Assemblée Générale du 11 Juin dernier.
- La Commission prend connaissance des PV de la Commission Sportive Régionale des 17 et 27 Juin
- La Commission rappelle enfin que les clubs auront jusqu'au 15 Juillet pour valider leur accord d'engagement.

b. Groupe U18 D1 AUTOMNE 2022/2023

1 groupe de 8 équipes en match aller seulement (7 journées). Une seule équipe par club.
Sur proposition de la CDJ, ce groupe sera composé :

- des équipes ayant joué la saison précédente en U17R et ne pouvant accéder au championnat U18R
=> **Champagnole, Jura Dolois**
- des équipes ayant joué la saison précédente en U16R et ne pouvant accéder au championnat U17R
=> **Jura Sud, Jura Lacs**
- des équipes ayant joué en U15 IS la saison précédente et ne pouvant accéder au championnat U16R
- des équipes ayant joué en U15 D1 la saison précédente
=> **Bresse Jura, Mont Sous Vaudrey, Dole S3, Arcade**
Les équipes de Lons RC2, Poligny Grimont/TOJF, Coteaux de Seille sont sur liste d'attente dans cet ordre.
- des équipes ayant joué en U18 D1 la saison précédente
=> **Liste d'attente selon l'ordre du classement**
- des équipes ayant terminé aux meilleures places en U15D2 la saison précédente en fonction des critères (jusqu'à la 6^{ème} place)
=> **Liste d'attente selon l'ordre du classement**

**En conséquence, il sera proposé aux équipes suivantes de participer au championnat U18D1 :
CHAMPAGNOLE, JURA DOLOIS, JURA SUD, JURA LACS, BRESSE JURA, MONT SOUS VAUDREY,
DOLE S3, ARCADE**

c. Groupe U15 D1 AUTOMNE 2022/2023

1 groupe de 8 équipes en match aller seulement (7 journées). Une seule équipe par club.
Sur proposition de la CDJ, ce groupe sera composé :

- des équipes ayant joué la saison précédente en U14R et ne pouvant accéder au championnat U15R
=> /
- des équipes ayant joué la saison précédente en U13 IS et ne pouvant accéder au championnat U14R
=> /
- des équipes ayant terminé aux meilleures places en U13 D1 la saison précédente en fonction des critères (=> jusqu'à la 6^{ème} place)
=> **JURA DOLOIS, BRESSE JURA, LONS, JURA STAD, JURA LACS, ANGILLON**
- des équipes ayant terminé aux meilleures places en U15 D1 la saison précédente en fonction des critères et n'accédant pas en U18D1 (=> jusqu'à la 9^{ème} place)
=> **MONT SOUS VAUDREY, DOLE S3**
- des équipes ayant terminé aux meilleures places en U15D2 la saison précédente en fonction des critères



(jusqu'à la 6^{ème} place) : **Liste d'attente dans l'ordre du classement**

**En conséquence, il sera proposé aux équipes suivantes de participer au championnat U15D1 :
BRESSE JURA, JURA DOLOIS, LONS, JURA LACS, JURA STAD, MONT SOUS VAUDREY, DOLE S3, ANGILLON**

d. Groupe U13 D1 AUTOMNE 2022/2023

1 groupe de 8 équipes en match aller seulement (7 journées).

Une seule équipe par club.

Sur proposition de la CDJ, ce groupe sera composé :

- des équipes ayant joué la saison précédente en U13 I.S.

⇒ **JURA DOLOIS, JURA SUD, CHAMPAGNOLE**

- des équipes terminant

Aux meilleures places en U13 D1 la saison précédente

⇒ **BRESSE JURA, LONS RC, JURA STAD, JURA LACS, ANGILLON**

NB : L'équipe de Jura Dolois 2, 1^{ere} du classement U13D1, ne peut prétendre à une place du fait qu'il n'est autorisé qu'une seule équipe par club.

1. Aux meilleures places de U13 D2 la saison précédente.

**En conséquence, il sera proposé aux équipes suivantes de participer au championnat U13D1 :
BRESSE JURA, JURA DOLOIS, LONS, JURA LACS, JURA STAD, JURA SUD, CHAMPAGNOLE, ANGILLON**

e. Groupe U13 D2 AUTOMNE 2022/2023

2 groupes de 8 équipes en match aller seulement (=>7 journées) soit 16 équipes.

Une seule équipe par club.

Sur proposition de la CDJ, ces groupes seront composés :

- des équipes ayant joué la saison précédente en U13 D1 et ne pouvant accéder au championnat U13 D1.

⇒ **JURA DOLOIS 2 / CHAMPAGNOLE 2 / COTEAUX DE SEILLE / TRIANGLE D'OR / JURA SUD 2 / CROTENAY / MONTMOROT / DOLE CRISSEY / JURA NORD / MONT SOUS VAUDREY / ARCADE**

- des équipes de U13 D2 de la saison précédente n'accédant pas en D1 selon l'ordre du classement effectué en fonction des critères.

⇒ **LA JOUX, LONS RC2, HAUT JURA, SUD REVERMONT, PLAINE 39**

Les autres équipes sont sur liste d'attente dans l'ordre du classement.

**En conséquence, il sera proposé aux équipes suivantes de participer au championnat U13D2 :
JURA DOLOIS 2 / CHAMPAGNOLE 2 / COTEAUX DE SEILLE / TRIANGLE D'OR / JURA SUD 2 / CROTENAY / MONTMOROT / DOLE CRISSEY / JURA NORD / MONT SOUS VAUDREY / ARCADE / LA JOUX, LONS RC2, HAUT JURA, SUD REVERMONT, PLAINE 39.**

NB :

- Compte tenu de la création du groupement Cœur du Jura pour la saison 2022/2023, celui-ci prendra les droits d'accès des clubs de Triangle d'Or et /ou Poligny.
- Compte tenu de la création du groupement Portes du Jura pour la saison 2022/2023, celui-ci prendra les droits d'accès de l'entente Sud Revermont/Beaufort/Condal.

Le Président de séance, Nicolas THABARD